



MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE — OF
Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation of the City of Montreal
CANADA

—Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

“La Gazette Municipale”
Bureau de Poste : 917 ou
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.
—Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :
“La Gazette Municipale”
Hôtel de Ville, — Montréal.

—All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

“The Municipal Gazette”
Post Office Box : 917 or 42
Jacques-Cartier Square, Montreal.
All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

“The Municipal Gazette”
City Hall, — Montréal.
TELEPHONE MAIN 4240

Parait le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 16 septembre

Sont présents: MM. les échevins Giroux, président, Bumbray, Duquette, Major, David, Gallery et Turner.

1.—M. l'échevin Marin se présente devant la Commission et demande que soient parachevés les travaux de nivelage de la côte de la rue St-Germain. M. le Président informe M. l'échevin Marin que sa demande sera prise en considération.

2.—M. l'échevin Labrecque se présente devant la Commission et demande que l'on pose 10 puisards sur la rue Rachel, entre les rues Iberville et Parthenais; et, que l'on macadamise la rue St-Jérôme, entre les rues Simard et Des Erables.

M. le Président informe M. l'échevin Labrecque que sa demande sera prise en considération.

3.—M. L.-R. Montbriant, architecte, se présente devant la Commission, et offre ses services pour la préparation des plans et devis pour la construction des ateliers, hangars, bureaux, écuries et de la maison et de la clôture, au nouveau clos de la division nord, et, de plus, il s'engage à ne rien réclamer de la Ville pour ses services, dans le cas où la Commission déciderait de ne pas faire faire ces constructions.

4.—M. l'échevin Prud'homme se présente devant la Commission et demande que des procédures légales soient exercées contre la “Montreal Street Ry. Co.” pour l'empêcher de transporter des marchandises dans les rues de la Cité.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir, si c'est à la Commission de la Voirie à exercer des procédures contre ladite compagnie, lorsque cette dernière contrevient à son règlement, en transportant des marchandises dans les rues de la Cité.

5.—M. R. Brunet, de la compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal se présente devant la Commission et se plaint que le département de la Voirie lui retient 10 p.c. depuis le commencement de la saison, sur le prix des dalles de pierre qu'il a fournis pour la confection de trottoirs permanents.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir, si le département de la Voirie, peut retenir 10 p.c. sur le prix des divers maté-

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of September

Present: Ald. Giroux, chairman, Bumbray, Duquette, Major, David, Gallery and Turner.

1.—Ald. Marin appeared before the Committee and asked that the levelling of the hill of St. Germain street be completed.

The chairman informed Ald. Marin that his request would be considered.

2.—Ald Labrecque appeared before the Committee and asked that 10 gullies be laid on Rachel street, between Iberville and Parthenais streets; and, that St. Jérôme street, between Simard and Maple street be macadamized.

The chairman informed Ald. Labrecque that his request would be considered.

3.—Mr. L. R. Montbriant, architect, appeared before the Committee and offered his services for preparing plans and specifications for the construction of shops, sheds, offices, stables, house and fence, at the new Northern division yard, and furthermore, he agreed not to claim anything from the City for his services, in case the Committee should decide not to have said buildings erected.

4.—Ald. Prud'homme appeared before the Committee and asked that legal proceedings be taken against the Montreal Street Railway Co., to prevent said Company from carrying freight in the streets of the City.

Resolved: That the Law Department be requested to give their opinion as to whether the Road Committee has the right to take proceedings against the said Company when the latter violates the by-law by carrying freight in the streets of the City.

5.—Mr R. Brunet of the “Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal” appeared before the Committee and complained that the Road department retained 10 p. c. from the beginning of the season, on the price of flagstone supplied by his Company for the laying of permanent sidewalks.

Resolved: That the Law Department be requested to give their opinion as to whether the Road department has the right to retain 10 p. c. on the price of various material